

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent cinquante-troisième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 14 NOVEMBRE 2011

Procès-verbal de la trois cent cinquante-troisième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

| <u>MEMBRES :</u> | <u>PRÉSENT</u> | <u>ABSENT</u> |
|--|------------------------|----------------------|
| BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles | X | |
| BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés | | X |
| CARLE, Christiane Membre socio-économique | | X |
| CHÉNIER, Claude Représentant des collègues | X | |
| CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie | | X |
| DELISLE, Frédérique Membre socio-économique | X | |
| DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche | X | |
| DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources | X | |
| IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie | X | |
| LAVERGNE, Michel Membre socio-économique | X | |
| RICARD, Lyse Membre socio-économique | X | |
| TOUPIN, Dominique Membre socio-économique | X | |
| VAILLANCOURT, Jean Recteur | X | |
| <u>OBSERVATEURS ET OBSERVATRICE :</u> | | |
| CHARPENTIER, Francis Chargé de projet – Terrains et bâtiments | X | |
| NOËL, Martin Professeur – Département des sciences administratives | X (a quitté à 17 h 30) | |
| ROCHFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image | | X |

MEMBRES :**PRÉSENT****ABSENT****SECRÉTAIRE :**MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

En l'absence de la présidente, madame Lisette Blouin-Monfils, retenue à l'extérieur du pays, le recteur constate le quorum et déclare la séance qu'il va présider, ouverte à 16 h 38. Il rappelle que l'article 4.6 du Règlement de régie interne stipule que le recteur préside le conseil, en l'absence de la présidente.

Il souhaite la bienvenue à monsieur Martin Noël, professeur au Département des sciences administratives, suite à sa désignation par l'assemblée générale des professeurs, le 24 novembre 2010. Ce dernier entame sa participation au conseil d'administration, à titre d'observateur, jusqu'à l'émission du décret gouvernemental qui viendra confirmer son statut de membre du conseil à titre de professeur, en remplacement du professeur Luc Chaput qui a perdu qualité pour siéger, le 31 août 2011, suite à sa prise de retraite.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent cinquante-deuxième (13 juin 2011) réunion
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Entérinement des décisions des trois cent quarante-septième (18 avril 2011) et trois cent quarante-huitième (13 juin 2011) réunions du comité exécutif
- 4.- Affaires générales et corporatives
 - 4.1 Information du recteur
 - 4.2 Planification stratégique – Tableau de bord
 - 4.3 Modifications à la *Politique relative aux prix et aux distinctions*
 - 4.4 Renouvellement de mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources
- 5.- Affaires académiques
 - 5.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
 - 5.2 Attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle
 - 5.3 Modifications au cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs
 - 5.4 Réouverture des admissions au baccalauréat en sciences sociales (7849) incluant les profils disciplinaires en communication, en histoire, en science politique et en sociologie
 - 5.5 Projet de contrat d'affiliation avec le Centre de santé et de services sociaux de Gatineau
- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1 Adjudication du contrat pour le déneigement des parcs de stationnement, trottoirs et entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault
 - 6.2 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de certains cadres

6.3 Nomination des membres au Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012

7.- Nomination

7.1 Nomination de sept membres au comité d'éthique de la recherche

8.- Période d'information et questions

9.- Dépôt de documents

9.1 Évolution de la fréquentation à l'automne selon les centres (2004-2011)

9.2 Évolution des nombres d'étudiants et de crédits aux trimestres d'automne – inscriptions totales

10.- Prochaine réunion

11.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal de la trois cent cinquante-deuxième réunion (13 juin 2011)**

2.1 **Approbation**

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent cinquante-deuxième réunion, et ce, sans modifications.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent cinquante-deuxième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- **Entérinement des décisions des trois cent quarante-septième (18 avril 2011) et trois cent quarante-huitième (13 juin 2011) réunions du comité exécutif**

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quarante-septième réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

Un membre demande à intervenir avant de soumettre à l'entérinement du conseil, le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2011. Il se dit étonné de constater, au point 10 des pages CX-5 et CX-6, concernant l'approbation du renouvellement de l'entente de collaboration avec la firme Global Knowledge, qu'une équivalence de plusieurs crédits peut être accordée en vue de l'obtention du diplôme de maîtrise en gestion de projet, et ce, en complétant des cours d'une durée de 21 heures seulement dispensés par la firme. Il mentionne que l'UQAM a abandonné son association avec cette firme et se demande si l'UQO ne devrait pas faire de même, compte tenu que ces cours reconnus en équivalence sont réalisés en anglais et qu'ils ne sont pas suivis ici, à l'Université. En outre, il requiert des précisions quant aux modalités par lesquelles cette équivalence est accordée. Il souligne également que les personnes qui s'inscrivent dans les cours offerts par cette firme ne répondent pas nécessairement aux conditions d'admission des programmes de deuxième cycle de l'UQO.

Il complète son intervention en relatant avoir constaté que des cours en anglais auraient été prévus à l'horaire du présent trimestre dans le programme de maîtrise en gestion de projet et dit douter de la conformité d'une telle décision en regard des dispositions pertinentes de la politique linguistique

À la question de savoir comment le conseil peut disposer d'une contestation d'une décision du comité exécutif rapportée au procès-verbal d'une séance du comité exécutif, le recteur rappelle que le conseil d'administration entérine les décisions du comité exécutif mais qu'il conserve le pouvoir d'infirmer toute décision dudit comité, sous réserve de l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne.

À l'invitation du recteur, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche intervient pour informer les membres que le comité exécutif a été invité à renouveler cette entente conclue il y a quelques années. Au moment de renouveler l'entente, à sa connaissance, il n'y a pas eu révision des mécanismes menant à l'analyse des équivalences. Par ailleurs, il précise que les candidats ayant réussi les cours de la firme ne sont pas automatiquement admis à l'UQO. Ceux-ci doivent toujours satisfaire les conditions d'admission de l'UQO afin d'intégrer nos programmes.

Il détaille le cheminement des étudiants admis et inscrits dans ce programme et explique que ces derniers doivent avoir complété la formation dispensée par Global Knowledge avant d'arriver à l'Université. Un maximum de 10 crédits sur 45 peuvent être reconnus dans un programme de maîtrise en gestion de projet.

Enfin, il indique qu'il procédera à des vérifications relativement à la présence de cours offerts uniquement en langue anglaise au présent trimestre et fera le point sur cette question lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Lavergne, les membres conviennent à la majorité (pour : 9 – contre : 1) d'entériner les décisions de la trois cent quarante-huitième réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

4.- Affaires générales et corporatives

4.1 Information du recteur

Le recteur informe les membres des actions réalisées au cours des derniers mois en regard de l'adoption, le 17 juin dernier, par la Table Éducation Outaouais (TÉO), dont il assume la présidence, de la *Déclaration de l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais* produite par l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACESO). Il fait état des plus récents appuis exprimés par différentes personnalités de la région dont ceux provenant de tous les députés de la région de l'Outaouais, incluant le ministre responsable de l'Outaouais et ministre délégué au transport, monsieur Norm MacMillan. Il témoigne au conseil des efforts déployés par ce dernier pour sensibiliser la vice-première ministre et ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Line Beauchamp, qui a accepté de venir prochainement en région pour rencontrer notamment les membres de la TEO.

Il trace un bilan positif de la rencontre récente de la composante administrative de la Table Éducation Outaouais avec le caucus régional des députés provinciaux qui a permis de présenter les revendications de l'Alliance, de même qu'elle a permis aux différents partenaires présents d'exposer leurs propres priorités. Il rappelle que l'Université met de l'avant trois (3) priorités qui ont été communiquées à cette occasion, soit de rétablir l'iniquité historique qui afflige l'UQO et qui se traduit par un déficit accumulé de 15 millions de dollars, de réaliser la première phase de consolidation du campus Alexandre-Taché par la création d'un pavillon des arts en collaboration avec le Conservatoire de musique de Gatineau et, enfin, de procéder à la mise en place de programmes, dont un baccalauréat en kinésiologie et un baccalauréat en éducation physique.

Le 31 août dernier avait lieu la traditionnelle activité de la rentrée des dirigeants du réseau de l'Université du Québec (UQ) à Québec. Parmi les activités prévues à cette occasion figure la remise des différents prix et distinctions décernés par l'Université du Québec. L'UQO a vu, à cette occasion, deux de ses professeurs être honorés : le professeur Éric Gosselin, du Département des relations industrielles s'est vu décerner le

prix d'excellence en enseignement. Il est le 4^e professeur de l'UQO à recevoir un tel prix et l'hommage apparaît d'autant plus méritoire que le corps professoral de l'UQO représente environ 5 % de l'ensemble du corps professoral du réseau. Madame Francine de Montigny, professeure au Département des sciences infirmières et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la santé psychosociale des familles, fut quant à elle intronisée au cercle d'excellence de l'Université du Québec.

Le recteur souligne la réussite des retrouvailles tenues le 17 septembre 2011, dans le cadre des célébrations du 30^e anniversaire de l'Université et dit souhaiter que l'évènement fournisse une opportunité de renforcer l'implication des diplômés dans la vie universitaire et dans leurs engagements envers l'établissement. Il souligne l'implication de plusieurs personnalités de la région et des commanditaires qui ont facilité son organisation.

Une session de formation et d'activités de type « Lac-à-l'épaule » pour les membres du conseil d'administration est envisagée pour la présente année, mais il est convenu d'en discuter à nouveau mais en présence de la présidente lors d'une prochaine réunion.

Il sollicite l'avis des membres sur la possibilité, au cours du présent exercice, de tenir une séance du conseil d'administration, au campus de Saint-Jérôme. Il semble que la séance du 5 mars 2012 convienne aux membres présents. Par ailleurs, les membres se disent d'accord pour hâter le début de cette séance de manière à la faire débiter, exceptionnellement, en début d'après-midi, compte tenu du temps requis pour les déplacements. Le secrétaire général va donc voir à communiquer en temps opportun aux membres les modalités de cette activité.

4.2 Planification stratégique – Tableau de bord

Le secrétaire général informe les membres que le conseil d'administration s'était vu présenter, lors de la séance du 13 juin 2011, un aperçu, à l'état de projet, du « Tableau de bord » confectionné en vue de rendre accessible l'information, sur une base annuelle, concernant les indicateurs figurant à la planification stratégique 2009-2014 de l'Université. Il avait alors été convenu de tirer profit de la saison estivale pour finaliser ce projet de « Tableau de bord » en vue d'en présenter une version finale, avant diffusion, en prévision de la présente séance du conseil d'administration. Plusieurs commentaires adressés par les membres du conseil à cette occasion ont également été pris en compte.

S'inscrivant dans le nécessaire processus de reddition de comptes inhérent à toute planification stratégique, le Tableau de bord vient en quelque sorte exposer le bilan annuel des réalisations de la planification stratégique sous l'angle précis du degré d'atteinte des indicateurs associés aux objectifs. Publié et accessible en format électronique par l'intermédiaire du site Web de l'Université, il deviendra le principal document de référence pour les membres de la communauté universitaire et de la communauté externe intéressés à prendre connaissance du bilan des réalisations de cette planification.

Tel que le recteur s'y était engagé lors de cette séance du 13 juin 2011, le conseil est maintenant invité à prendre connaissance de la version finale du format électronique du « Tableau de bord », telle que présentée par le vice-recteur à l'administration et aux ressources et à formuler des commentaires, avant d'avaliser son contenu aux fins de diffusion. Il précise que les membres du conseil se verront informés par courriel des modalités par lesquelles ils pourront avoir accès au site qui héberge le tableau de bord.

Un membre évoque son inquiétude quant à la possibilité que certaines informations rendent l'Université vulnérable aux yeux du public ou de compétiteurs. Se disant conscient des risques qu'une telle opération comporte, le recteur rappelle que le dévoilement de certains indicateurs dans un tel contexte ne se fait pas toujours à l'avantage de l'institution et qu'il s'agit d'un acte qui exige une certaine dose de courage, mais qu'ultimement, cette approche sert de façon positive la communauté universitaire en indiquant les aspects de son fonctionnement qui nécessitent une amélioration.

Un membre souhaite connaître les mesures mises en œuvre pour améliorer le taux d'appréciation de la qualité de l'enseignement de l'*Orientation 1* évalué à 67 %. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que des mesures ont déjà été mises en place, telle l'embauche d'une ressource professionnelle pour supporter les initiatives d'amélioration de la pédagogie universitaire. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources ajoute que le sondage effectué par la firme Léger fut mené auprès de diplômés et qu'il est donc difficile d'évaluer le taux de satisfaction en regard de périodes précises.

À la question d'un membre qui désire savoir comment se compare la performance de l'Université quant aux indicateurs retenus par rapport aux autres universités, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que les relevés statistiques comparatifs disponibles ne donnent pas une appréciation complète de la situation. Toutefois, les informations disponibles concernant les formations de cycles supérieurs indiquent que l'Université fait face à un défi en matière d'appréciation de la qualité de l'enseignement. Le recteur précise que l'Université d'Ottawa et l'Université du Québec à Chicoutimi, pour ne nommer que ces deux institutions, furent parmi les premiers établissements canadiens à produire des tableaux de bord accessibles et que ceux-ci affichaient également des résultats qui indiquaient des « zones » de faiblesse, en ce que plusieurs objectifs n'étaient pas atteints. Il s'agit d'une conséquence bien souvent inévitable d'un exercice de planification stratégique qui sert justement à mieux documenter les défis à relever.

Un membre convient qu'il s'agit d'un outil fort intéressant qui fournira notamment des données supplémentaires nécessaires à la révision de programmes. Il souhaite savoir si le nombre de répondants aux sondages est disponible sur le site, car sans cette donnée il est, selon lui, impossible de faire une analyse fiable des résultats. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources l'invite à communiquer avec les responsables de chantiers puisque ces informations n'apparaissent pas sur le tableau de bord et que ces derniers, si cette information est disponible, en sont les dépositaires.

Un membre qualifie la publication du taux d'appréciation d'acte de courage, mais également d'acte de sagesse. Il sera, selon lui, bénéfique à long terme que l'Université soit consciente de ses points forts et faibles. Il s'enquiert par ailleurs de la possibilité d'utiliser ultérieurement différents indicateurs lors des sondages. Le recteur explique que les définitions des 56 indicateurs ont été évaluées et sélectionnées avec soin, dont certaines préétablies par le réseau de l'UQ et la CRÉPUQ, et que les indicateurs ne peuvent plus être modifiés.

Il est convenu de modifier le libellé de la légende.

Un membre souhaite savoir comment l'Université se comporte devant les résultats affichés et estime que le titre « niveau d'atteinte de l'objectif en 2010-2011 » manque de clarté. Le recteur assure d'abord aux membres du conseil que l'Université ne demeure pas attentiste devant les objectifs atteints et qu'il envisage divers moyens, dont la formation de chantiers supplémentaires, pour analyser et corriger le tir des objectifs dont l'atteinte est compromise. Selon lui, d'ici 2014, toutes les cases du tableau devraient être vertes, c'est assurément l'objectif poursuivi.

Un membre demande des explications concernant l'orientation 4, notamment les raisons qui justifient l'attribution de la couleur jaune, et non rouge, aux résultats de 61 % affichés et informe les membres que le sondage qui a conduit à ces résultats, mené en contexte de négociation syndicale professorale, a été boycotté par les professeurs. Il suppose également que les désagréments occasionnés par le logiciel Saphir sont en partie responsables de la faible note obtenue.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique d'abord que la couleur jaune est attribuée aux résultats inférieurs à 70 % pour ce chantier. Il met ensuite en lumière le contexte dans lequel a été mené le sondage et souligne que les résultats excluent les réponses des professeurs et des personnes chargées de cours. Il se dit conscient que le logiciel Saphir ne répond pas aux attentes et assure que du travail est fait en vue de l'améliorer.

Le recteur conclut en expliquant que cette présentation du tableau constitue l'avant-dernière étape avant de le rendre public. Le tableau de bord a précédemment été présenté aux cadres et sera présenté aux présidents des syndicats le mardi 27 septembre. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a également informé les directeurs des résultats obtenus en ce qui a trait à l'appréciation de l'enseignement. Le tableau de bord sera donc mis en ligne dès la fin de cette semaine et accessible aux employés de l'Université par l'entremise de l'intranet.

4.3 Modifications à la *Politique relative aux prix et aux distinctions*

Le secrétaire général mentionne que le souci de l'Université de reconnaître l'excellence, l'effort, l'implication et le dépassement personnel se traduit de façon tangible par les 17 prix et distinctions qu'elle décerne.

À cet égard, la *Politique relative aux prix et distinctions* a été adoptée le 21 juin 2010 avec pour principal objectif de déterminer les prix et distinctions que l'Université décerne en lien avec sa mission d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, ainsi que leurs modalités d'attribution.

Après une année d'application de cette politique, et à la suite de consultations menées auprès des membres des divers comités de sélection de candidatures ayant eu à appliquer ladite politique de même qu'auprès de l'Association des retraités de l'Université, des modifications mineures ont été proposées. Ces dernières ont principalement pour objectif de préciser les critères d'admissibilité, les modalités d'attribution, la composition et le mandat des comités de sélection et les appels de candidatures des différents prix et distinctions.

Certaines de ces modifications, notamment celles concernant les modalités d'attribution des doctorats honoris causa, visent également à adapter la politique aux changements apportés à la politique du réseau de l'Université du Québec.

Le projet modifié comporte également une proposition de dénomination des prix d'excellence en enseignement pour les professeurs et les chargés de cours, en vue de témoigner de la reconnaissance de la communauté universitaire envers une professeure et un chargé de cours exceptionnels, qui sont décédés dans la dernière année. C'est ainsi que le prix d'excellence en enseignement pour les professeurs serait dorénavant désigné : prix d'excellence Christiane-Melançon en enseignement pour les professeurs. Quant au prix d'excellence en enseignement pour les personnes chargées de cours, ce prix serait désigné : prix d'excellence Hubert-Lacroix en enseignement pour les personnes chargées de cours.

L'article 6 concernant le prix de professeur émérite est reproduit à titre indicatif et n'est pas soumis pour approbation au conseil. Il fait présentement l'objet d'une consultation auprès des professeurs et, cette étape franchie, un projet bonifié de politique sera alors présenté au conseil pour adoption.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CA-5357 concernant des modifications à la *Politique relative aux prix et aux distinctions*; laquelle est jointe en appendice.

4.4 Renouvellement de mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources quitte la séance pour le traitement de ce point de l'ordre du jour.

Le recteur informe le conseil que le premier mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont, vient à échéance le 31 mai 2012, tel qu'il appert de la résolution 326S-CA-4892 votée par le conseil d'administration, à sa séance du 8 septembre 2008. Monsieur Yves Dupont a signifié au

recteur son désir de voir son mandat renouvelé, ainsi que son affectation comme vice-recteur à l'administration et aux ressources.

Le recteur commente le bilan concernant le premier mandat de monsieur Dupont, à titre de vice-recteur à l'administration et aux ressources et fait rapport au sujet des consultations qu'il a effectuées auprès de différentes personnes et des instances avec qui le vice-recteur à l'administration et aux ressources est appelé à interagir sur une base régulière. Il transmet, pour le récupérer par la suite, et commente, en séance, un document concernant l'avis favorable qu'il soumet au conseil d'administration quant au renouvellement de mandat de monsieur Yves Dupont à titre de vice-recteur à l'administration et aux ressources. Le deuxième mandat, d'une durée de cinq (5) ans, débute le 1^{er} juin 2012 et se termine le 31 mai 2017.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CA-5358 concernant le renouvellement de mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources; laquelle est jointe en appendice.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources réintègre la séance.

5.- Affaires académiques

5.1 Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CA-5359 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que la politique linguistique prévoit que les cours, travaux et examens se déroulent en français à tous les cycles. Il en découle que les étudiants doivent avoir une connaissance de la langue française qui leur permette de suivre les cours, mais aussi d'effectuer leurs travaux et examens.

Pour les deux premiers cycles d'études, la politique linguistique contient des dispositions relatives aux conditions d'admission aux programmes, telles que tout candidat qui n'a pas réussi d'études antérieures en français doit réussir un test démontrant sa connaissance fonctionnelle du français préalablement à son admission à l'UQO (article 7.5). Il n'en va pas de même pour le troisième cycle, bien qu'il demeure qu'à ce cycle d'études aussi, les étudiants doivent avoir une connaissance de la langue française qui leur permette de suivre les cours et d'effectuer leurs travaux et examens.

C'est dans ce contexte qu'une réflexion a été entreprise par le doyen des études et les responsables de programmes de troisième cycle, afin d'identifier des attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle.

Un texte à ajouter aux conditions d'admission des programmes de troisième cycle, au sujet des attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle, est proposé.

La commission des études, lors de sa réunion du 8 septembre 2011, a formulé un avis favorable face à ce projet.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration les ajouts, proposés en annexe, aux conditions d'admission des programmes de troisième cycle.

Un membre s'inquiète que des pratiques en matière d'admission et d'inscription, contraires à la Politique linguistique, seraient en train de prendre forme.

Un membre demande si on a procédé à des vérifications relativement à l'ajout de conditions d'admission supplémentaires pour des programmes qui sont offerts dans le cadre d'ententes avec d'autres universités. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il s'agit de conditions qui viennent assurer des conditions supplémentaires requises pour la poursuite des études en français. Il fera le point sur cette question et en informera les membres lors de la prochaine séance.

En réponse à une question, il précise que le choix du test de la firme *Educational Testing Service Canada Inc.* s'explique par le fait qu'elle propose ses examens internationalement et que cela facilite les démarches des étudiants étrangers. Des frais, à la charge de l'étudiant, sont exigés par la firme pour la passation de cet examen.

Après délibérations, sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CA-5360 concernant les attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Modifications au cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres que le cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs établit les principes, critères et modalités d'habilitation institutionnelle des personnes admissibles à la direction et à la codirection d'un mémoire, d'un essai doctoral ou d'une thèse.

L'habilitation est octroyée pour chaque programme d'études de cycles supérieurs. Or, l'UQO offre des programmes maîtrise et de doctorat dont plusieurs portent sur la même discipline, tels que ces programmes de maîtrise constituent la base d'admission pour les programmes de doctorat dans la même discipline.

Dans la mesure où les critères d'habilitation à la direction de recherche au troisième cycle englobent les critères d'habilitation à la direction de recherche au deuxième cycle, on pourrait considérer que l'habilitation à la direction de recherche dans un programme de doctorat entraînerait, de facto, l'habilitation à la direction de recherche dans un programme de maîtrise cycle dans la même discipline. De même, l'habilitation à la codirection de recherche dans un programme de doctorat pourrait entraîner, de facto, l'habilitation à la codirection de recherche dans un programme de maîtrise dans la même discipline.

Dans la perspective de limiter la lourdeur des démarches requises pour la gestion de l'habilitation, il est proposé d'apporter des ajustements au cadre institutionnel afin de confirmer cette pratique. Des mesures adaptées sont aussi prévues au projet de modification afin de tenir compte du cas particulier des doctorats multidisciplinaires.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration des modifications au cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs afin de baliser le traitement des demandes d'habilitation pour les programmes de doctorat de l'UQO auxquels préparent des programmes de maîtrise de l'UQO.

La commission des études, lors de sa réunion du 8 septembre 2011, a formulé un avis favorable face à ce projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CA-5361 concernant des modifications au cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Réouverture des admissions au baccalauréat en sciences sociales (7849) incluant les profils disciplinaires en communication, en histoire, en science politique et en sociologie

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de réouverture des admissions au baccalauréat en sciences sociales (7849) incluant les profils disciplinaires en communication, en histoire, en science politique et en sociologie.

La relance du baccalauréat en sciences sociales et l'ajout de profils disciplinaires en histoire et en science politique repose sur un aménagement des différents plans de formation déjà existants et ne nécessite aucun ajout de ressources. Par ailleurs, on estime que le fait de pouvoir offrir la formation sous la forme d'un programme de baccalauréat permettra d'augmenter la force d'attraction et de rétention de ces formations. En effet, les candidats à l'admission pour les programmes de premier cycle au Québec recherchent principalement des formations menant au grade de bachelier. La formule actuelle, reposant sur une combinaison d'une majeure et d'une mineure, ne constitue pas l'approche attendue, en particulier chez les jeunes du niveau collégial.

La commission des études, lors de sa réunion du 21 avril 2011, a formulé un avis favorable face à ce projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CA-5362 concernant la réouverture des admissions au baccalauréat en sciences sociales (7849) incluant les profils disciplinaires en communication, en histoire, en science politique et en sociologie; laquelle est jointe en appendice.

5.5 Projet de contrat d'affiliation avec le Centre de santé et de services sociaux de Gatineau

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que depuis plusieurs années, des collaborations sont solidement établies entre l'UQO et le Centre de santé et de services sociaux de Gatineau (CSSSG). En outre, plusieurs étudiants de l'UQO réalisent des stages de formation au sein du CSSSG. C'est le cas en particulier en sciences infirmières et en travail social.

Par ailleurs, le CSSSG et les autres acteurs du réseau de la santé et des services sociaux de l'Outaouais sont aux prises, depuis plusieurs années, avec de très grandes difficultés à assurer la relève de leur personnel, en particulier en ce qui a trait au personnel œuvrant en santé. Cette situation a mené la région et le gouvernement du Québec à lancer l'opération Campus Santé Outaouais dont le CSSSG et l'UQO sont des acteurs de premier plan.

Dans l'esprit général qui guide le développement de l'Université, le conseil d'administration approuvait, en 2009, le plan stratégique de l'UQO et indiquait clairement l'ambition de l'Université d'élargir sa programmation afin de contribuer plus dynamiquement à la formation de la relève professionnelle requise par le réseau de la santé et des services sociaux.

Des discussions entre des représentants des deux organisations se sont donc intensifiées en vue d'encadrer la collaboration entre les deux partenaires sous la forme d'un contrat d'affiliation. Rappelons que l'UQO a déjà une entente similaire avec le

Pavillon du Parc et que cette dernière entente, qui a été renouvelée récemment, a produit des retombées des plus intéressantes.

Les travaux préliminaires de discussion avec le CSSSG ont été menés par les professeurs Jacques-Bernard Gauthier et Véronique Nabelsi du Département des sciences administratives. Ces premiers travaux ont conduit à un document de travail qui prenait la forme d'une ébauche de contrat d'affiliation. La suite des discussions a fait intervenir, en plus des deux professeurs déjà identifiés, le doyen de la formation continue et des partenariats ainsi que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Ces discussions additionnelles, menées avec monsieur Denis Beaudoin, présentement directeur général par intérim du CSSSG et madame Laurence Barraud, directrice adjointe des services professionnels et des affaires médicales, ont permis d'en arriver à un projet d'entente en septembre 2010.

Il importe de préciser que les établissements du réseau de la santé et des services sociaux doivent obligatoirement soumettre les projets d'entente d'affiliation au ministère de la santé et des services sociaux pour approbation ministérielle. Ce processus se déroule en deux temps. La première étape vise à permettre aux fonctionnaires de procéder à l'analyse du projet. Une étude du dossier est réalisée à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais et des experts du ministère de la Santé et des Services sociaux en font aussi l'analyse. La seconde étape consiste à présenter le projet pour approbation de signature par le ministre. La première étape a été complétée récemment et les autorités du ministère de la Santé et des Services sociaux ont indiqué leur accord avec le contenu du projet d'entente. Pour passer à la dernière étape, celle de l'autorisation ministérielle, les deux partenaires doivent d'abord solliciter un accord de leur conseil d'administration respectif. C'est l'objet du présent dossier.

Cette procédure est la même qui a été utilisée pour l'entente d'affiliation avec le Pavillon du Parc.

Comme on le sait, le CSSSG est une organisation très importante à Gatineau. Avec l'intégration des activités du Centre hospitalier Pierre-Janet, le CSSSG est en voie de devenir le plus grand centre de santé et de services sociaux au Québec. Sa mission est d'offrir des services généraux de santé et de services sociaux à Gatineau mais aussi d'offrir certains services spécialisés à l'ensemble de la population de l'Outaouais et du Nord-Ouest du Québec.

Le projet d'entente d'affiliation a été élaboré de façon non restrictive. Bien entendu, les activités de collaboration entre les partenaires poursuivront des buts de formation supérieure. On pense ici aux domaines spécifiques liés à la santé et aux services sociaux. Mais on souhaite également couvrir d'autres domaines comme les sciences de l'administration, les sciences et les technologies de l'information, etc.

L'entente vise également à favoriser des liens de recherche. Déjà, depuis plusieurs années, des collaborations se sont tissées entre des professeurs de l'UQO et des professionnels du CSSSG permettant le déroulement de projets de recherche au sein du CSSSG. L'entente vise à faciliter ces collaborations, le tout dans le respect le plus strict des règles d'éthique en vigueur dans les deux établissements. À ce chapitre, il est d'ailleurs prévu dans l'entente que le CSSSG pourrait solliciter l'expertise des chercheurs de l'UQO et soutenir des travaux scientifiques par le biais de commandites ou de contrats.

Le secteur de la formation continue est également visé dans la mesure où les besoins de formation au CSSSG sont importants et que l'UQO peut organiser certaines formations répondant à ces besoins.

La mise en œuvre de l'Entente sera assurée par un comité de coordination composé de représentants de chaque partenaire (voir les éléments 4 et 5 du projet d'entente).

Soulignons par ailleurs que l'Entente ne comporte pas de restriction d'exclusivité. Ainsi, l'UQO peut convenir d'ententes d'affiliation avec d'autres partenaires. Il en va de

même pour le CSSSG qui peut aussi devenir un centre affilié à d'autres universités. D'ailleurs, le CSSSG poursuit également des travaux visant à établir une affiliation avec l'Université McGill dans le contexte de la mise en place de la formation médicale offerte par l'Université McGill.

On peut escompter des retombées multiples de cette entente qui viendra créer des leviers de collaboration accrue entre le CSSSG et l'UQO. Bien entendu, cette collaboration viendra favoriser les développements envisagés que l'UQO souhaite poursuivre par la mise en place de nouveaux programmes de formation, principalement dans le secteur de la santé. On peut aussi anticiper qu'avec le temps, l'affiliation universitaire renforcera l'importance de la proximité avec la formation supérieure et la recherche telle que perçue par les acteurs du CSSSG qui est, et restera, d'abord et avant tout, un établissement de soins de santé et de services sociaux. Toutefois, à l'instar des établissements de santé universitaire, la présence accrue des préoccupations liées à la formation supérieure et à la recherche devrait créer une émulation positive tant pour le CSSSG que pour l'UQO, en particulier, pour ses nombreux étudiants qui y réalisent des stages dans différents domaines.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande au conseil d'administration d'accepter ce projet d'entente d'affiliation et de mandater la direction de l'UQO pour procéder à sa signature, laquelle devrait suivre l'autorisation finale qui viendra du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CA-5363 concernant le projet de contrat d'affiliation avec le Centre de santé et de services sociaux de Gatineau; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Adjudication du contrat pour le déneigement des parcs de stationnement, trottoirs et entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que l'Université du Québec en Outaouais doit s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour effectuer le déneigement de ses parcs de stationnement, trottoirs et entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault.

Conformément à la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la Division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 8 août 2011, un appel d'offres public pour recevoir des propositions de la part d'entrepreneurs. L'objectif poursuivi était d'obtenir, des entreprises établies en Outaouais, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'Université.

L'ouverture des propositions a été faite le 6 septembre 2011. Deux entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et la Division des approvisionnements de l'Université. Un document intitulé « Rapport du processus d'appel d'offres » est joint à l'annexe A. La recommandation est d'octroyer le contrat à la compagnie TDO inc. La période du contrat est du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2012, avec la possibilité de reconduire le contrat pour deux années additionnelles au même montant après entente entre les parties.

Un membre demande des explications quant au faible nombre de soumissions reçues (2). Le vice-recteur à l'administration et aux ressources assure aux membres que le processus d'ouverture des propositions a été effectué selon des normes précises et qu'il serait fort étonné qu'il s'agisse d'un cas de collusion. Il explique plutôt cette situation par le fait que les entreprises de grande taille qui se spécialisent dans le déneigement sont peu intéressées à des contrats peu lucratifs.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CA-5364 concernant l'adjudication du contrat pour le déneigement des

parcs de stationnement, trottoirs et entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de certains cadres

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que conformément au Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec et aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de certains cadres.

Les contrats des cadres suivants prendront fin le 31 mai 2012 :

Monsieur Alain Charbonneau
Madame Lise Legault
Madame Sophie Ouellet
Madame Lucie Villeneuve

Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre prévoit que :

« Au terme d'un premier contrat décrit en 6.01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »

Bien que le terme des contrats de ces cadres soit le 31 mai 2012, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de six (6) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs y étant associés, le cas échéant.

[...]. »

Donc, afin de pouvoir statuer sur l'octroi de la sécurité d'emploi, il est nécessaire, en premier lieu, de prendre une décision sur l'issue du terme du premier contrat de ces cadres.

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné pour chaque cadre visé est favorable.

Un membre souhaite savoir si la décision du conseil d'administration repose uniquement sur l'avis du vice-recteur à l'administration et aux ressources. Le recteur indique que les cadres sont soumis à une évaluation annuelle par les cadres supérieurs

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CA-5365 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Alain Charbonneau; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CA-5366 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Lise Legault; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CA-5367 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Sophie Ouellet; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CA-5368 concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Lucie Villeneuve; laquelle est jointe en appendice.

6.3 Nomination des membres au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012

Le comité de vérification est un comité créé par le conseil d'administration dont la composition et le mandat sont régis par l'article 4 du Règlement de régie interne et Procédures de délibérations des instances statutaires - Règlement n° 1. Ce comité est composé de quatre membres du conseil d'administration choisis parmi les membres représentant le milieu socio-économique, les collègues et les diplômés.

Le conseil d'administration désigne le président du comité de vérification. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources agit à titre de secrétaire.

Le mandat actuel du comité de vérification est le suivant :

- a) d'assister le conseil d'administration dans l'accomplissement des responsabilités qui lui sont imparties par la Loi et les règlements de l'Université;
- b) d'assurer une communication directe entre le conseil d'administration et les vérificateurs externes et, à cette fin, de recevoir les vérificateurs externes chaque fois qu'ils en font la demande au président du comité;
- c) de conseiller le conseil d'administration aux fins d'assurer la meilleure gestion possible des fonds de l'Université et la définition, l'application et la révision des procédures de contrôle interne tant en matière financière qu'administrative.

Les membres du comité pour l'année 2010-2011 étaient mesdames Claudette Gatien (présidente), Lisette Blouin-Monfils, Lyse Ricard et monsieur Claude Chénier. Le 1^{er} novembre 2010, le conseil d'administration a nommé madame Dominique Toupin membre du comité de vérification, pour la durée non écoulée du mandat de madame Claudette Gatien, soit du 2 novembre 2010 au 27 septembre 2011 et a nommé madame Lyse Ricard à titre de présidente.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CA-5369 concernant la nomination des membres au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012; laquelle est jointe en appendice.

7.- Nomination

7.1 Nomination de sept membres au comité d'éthique de la recherche (CER)

Le secrétaire général mentionne que conformément à l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche, incombe au conseil d'administration.

Le CER est composé de onze membres représentant les catégories suivantes :

- six personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité;
- une personne versée en éthique;
- une personne possédant une expertise juridique;
- deux personnes provenant de la collectivité desservie par l'UQO mais n'étant pas affiliée à cette dernière;

- une personne (étudiante) inscrite à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat.

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception du membre étudiant dont le mandat est d'une année.

Les membres suivants voient leur mandat prendre fin le 30 septembre 2011 :

André Durivage, professeur
Geneviève Forest, professeure
Louis Perron, personne versée en éthique

Deux postes à pourvoir à la suite de la modification effectuée à la Politique.

Les membres suivants ont perdu la qualité requise pour siéger :

Fanny Robichaud, professeure
Olivier Roy-Baillargeon, étudiant

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs, les 16 et 19 août 2011, ainsi qu'à un rappel au même effet le 12 septembre 2011 pour les postes réservés à des personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité.

De même, un appel de candidatures a été effectué le 31 août 2011 auprès de l'ensemble des étudiants pour le poste qui leur est assigné. Après examen des dossiers reçus, les membres du CER ont recommandé madame Julie Bibaud, étudiante au doctorat en sciences sociales appliquées.

Quant au poste réservé à une personne versée en éthique, monsieur Louis Perron, qui voit son mandat prendre fin au 30 septembre 2011, s'est dit intéressé à renouveler son mandat.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 353-CA-5370 concernant la nomination de sept membres au comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains; laquelle est jointe en appendice.

8.- **Période d'information et questions**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annonce que le prix d'excellence en recherche 2011 sera décerné à monsieur Stéphane Bouchard, professeur au Département de psychoéducation et de psychologie et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en cyberpsychologie clinique et que monsieur Jacques Dionne, professeur au Département de psychoéducation et de psychologie sera, quant à lui, le récipiendaire du Prix d'excellence pour l'implication dans le milieu 2011.

Il se dit heureux de porter à l'attention des membres que la dernière cohorte d'étudiants en enseignement à avoir passé le *test de certification en français écrit pour l'enseignement* (TECFÉE), a affiché un taux de réussite d'environ 70 %. Il rappelle que TECFÉE avait connu un taux de réussite de 36 % la première année et de 47 % la deuxième année. Le vice-recteur attribue cette hausse remarquable du taux de réussite aux efforts déployés par le Module de l'éducation et le Département des sciences de l'éducation pour sensibiliser les étudiants aux enjeux relatifs à la compétence en français et leur offrir le meilleur encadrement possible.

Le vice-recteur commente les plus récentes statistiques sur la fréquentation étudiante de l'Université et dépose en séance deux tableaux intitulés respectivement *Évolution de la fréquentation à l'automne selon les centres (2004-2011)* et *Évolution des nombres d'étudiants et de crédits aux trimestres d'automne – inscriptions totales (Automne 2001 à 2010 : données définitives – Automne 2011 : données du 20 septembre 2011 à 10 h 07)*.

Les deux tableaux démontrent que la hausse est observable dans les deux campus, dans à peu près tous les programmes de premier cycle.

Prenant acte de cette importante augmentation de l'effectif étudiant, un membre cherche à savoir si des mesures seront prises afin d'ajuster les ressources humaines et matérielles dédiées au fonctionnement des unités académiques qui transigent avec les étudiants. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources se dit conscient que le contexte actuel peut nécessiter des ajustements de ressources particulièrement au campus de Saint-Jérôme. Il précise qu'une réflexion quant aux ajustements requis est actuellement en cours. En ce qui concerne le campus de Gatineau, il soumet qu'il pourrait être requis de revoir le cadre horaire, éventuellement, mais que la situation actuelle ne nécessite pas une telle intervention. Il précise que les normes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport permettant d'estimer les espaces requis en fonction du volume d'activités ne sont pas encore atteintes tant à Gatineau qu'à Saint-Jérôme.

Dans le même ordre d'idées, un membre souhaite savoir si l'embauche de personnel de soutien supplémentaire est prévue pour assurer le bon fonctionnement des modules. Le recteur explique que la création de nouveaux postes se fait dans le cadre des opérations budgétaires annuelles. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ajoute qu'il suit de près l'évolution des besoins et rappelle que depuis 2002-2003, le nombre de postes d'employés de soutien affectés à la gestion des études de premier cycle à Gatineau est resté stable, soit à un nombre total de 15 postes, et que ce nombre n'a pas été ajusté lors des diminutions de fréquentation survenues à Gatineau.

9.- **Dépôt de documents**

- 9.1 Évolution de la fréquentation à l'automne selon les centres (2004-2011)
- 9.2 Évolution des nombres d'étudiants et de crédits aux trimestres d'automne – inscriptions totales

10.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 14 novembre 2011 à 16 h 30.

11.- **Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Dominique Toupin, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 40.

Original signé par :

La présidente, Lisette Blouin-Monfils
Le secrétaire, Luc Maurice